



LETTRE OUVERTE

Depuis leur fondation, la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA) et la SEPANSO regroupent les structures associatives qui ont, de par leurs statuts et leurs agréments, vocation sur le Bassin d'Arcachon et le Val de l'Eyre à être reconnues partenaires de l'Etat et des collectivités.

Depuis de nombreuses années, nous faisons prévaloir, tant auprès des services de l'Etat, des Communautés de communes et des collectivités territoriales que le Bassin d'Arcachon et le Val de l'Eyre sont identifiés au plan aquitain, national et auprès de la Communauté Européenne comme un territoire d'exception, aux caractéristiques géomorphologique et hydrogéologique très rares et pour lequel la préservation des écosystèmes, des milieux remarquables, sont à la base de la pérennité d'un extraordinaire patrimoine naturel au sein duquel les activités humaines doivent s'intégrer en respectant la biodiversité et les fonctions évolutives d'un gisement environnemental unique au bord du littoral Atlantique.

A l'issue d'une année de participation dans les commissions thématiques du SCOT, et après transmission de plusieurs rapports au SYBARVAL, nous observons que devant l'affirmation que ce territoire est quasiment unique en Europe du point de vue environnemental, les formulations, les concepts économiques, urbains, touristiques, démographiques, qui nous sont proposés ont tous pour dénominateur commun un projet de développement par lequel les choix et objectifs escomptés sont, à l'évidence, susceptibles de remettre en cause irréversiblement les équilibres fragiles des milieux, des paysages, des sites, dont l'état actuel est déjà profondément perturbé.

Au-delà de l'immense déception causée par l'observation des options qui n'ont cessé de jalonner les exposés fournis, nous sommes aujourd'hui consternés du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) que le cabinet A'urba ose présenter au nom du SYBARVAL, projet où à l'évidence les facteurs accélérateurs d'un aménagement voué à la reconnaissance d'une future super-agglomération ainsi que les aspects démographiques, d'évolution urbaine, touristiques basés sur une consommation "libérée" des espaces, vont profondément mutiler l'identité environnementale et patrimoniale du Pays Bassin d'Arcachon et Val de L'Eyre.

Dès lors, il nous paraît primordial de souligner que l'Etude des enjeux écologiques et paysagers du Bassin d'Arcachon, achevée en juillet 2006, notamment avec la contribution des services de l'Etat, établit une solide base de diagnostics démontrant que le développement exponentiel, l'urbanisation non maîtrisée, les lotissements en zone naturelle, ont déclenché depuis vingt ans un processus rapide de régression des milieux sensibles, des sites classés et des coupures d'urbanisation, dont l'impact tant du point de vue scientifique que des observateurs institutionnels, est dévastateur de la biodiversité.

D'autre part, le Préfet d'Aquitaine, en avril 2008, dans l'éditorial de la Note d'Enjeux de l'Etat sur le SCOT concerné, affirmait à la lecture des constats réalisés que l'Etat serait particulièrement vigilant à la qualité des mesures de protection de l'Environnement, au patrimoine exceptionnel qui caractérise ce territoire, allant jusqu'à annoncer que le développement pouvait si l'on n'y prenait garde être un gâchis pour le Bassin d'Arcachon.

Nous relevons dans cette note d'enjeux quelques points essentiels qui devraient inspirer et réguler largement le projet de PADD qui nous paraît en l'état plus déstabilisateur que coordonnateur, et dont les nuisances accrues pressenties auront un effet de dégradation indéniable sur l'écosystème Bassin d'Arcachon et Val de L'Eyre.

A l'évidence, les options proposées dans le PADD, les conséquences qu'elles entraînent, sont de nature à aller à l'encontre d'une authentique gestion intégrée et il est évident que nous réclamons au plus tôt les modifications qui s'imposent tant sur le plan des définitions stratégiques que sur les choix de bon nombre de traitements proposés liés au tourisme, à l'économie, à l'urbanisation, à la démographie.

Cette note d'enjeux de l'Etat quelque peu marginalisée, se doit d'être parce qu'elle est cohérente, claire et référente, le socle des travaux à venir sur le SCOT et fondatrice d'un PADD respectueux de nos espaces environnementaux et des caractéristiques identitaires du territoire.

**LA NOTE D'ENJEUX de l'ETAT
IMPÉRATIF ESSENTIEL d'un PROJET INTÉGRÉ et RESPONSABLE :**

Elaborer un scénario qui appelle à ralentir le rythme de la croissance

Renforcer une politique de protection et de sauvegarde des espaces d'équilibre environnementaux

Les impacts potentiels imposent donc des orientations stratégiques encadrées

Sauvegarder impérativement les espaces nature et remarquables existants

Les enjeux paysagers et écologiques sont prioritaires

Constat de l'inexistence d'une stratégie foncière régulée

Le développement actuel conduit à une dégradation progressive de l'Environnement

L'éparpillement excessif de l'urbanisation constitue une menace pour le patrimoine culturel et paysager

Les valeurs environnementales, patrimoniales, le paysage et la biodiversité des milieux doivent s'imposer comme une exigence incontournable de préservation à toutes les communes du périmètre du SCOT

Le SCOT devra être exemplaire vis-à-vis des orientations affichées du Grenelle de l'Environnement

Le SCOT devra définir la délimitation à l'échelle de l'enjeu des espaces protégés

Le SCOT devra être prescriptif à l'égard des PLU compte-tenu de la fragilité des coupures vertes subsistantes sur le pourtour du Bassin

Le SCOT devra créer les conditions d'un développement harmonieux et respectueux du patrimoine

Le SCOT devra veiller à la préservation des activités identitaires

Claude Bonnet, Vice-président de la SEPANSO Gironde

Jean Mazodier, Président de la CEBA

